

Médecine du travail

- **Principal rédacteur de cette synthèse**

Dominique CHOUDAT, Cochin.

- **Participation de la spécialité à l'aval des urgences**

Aucune.

- **Grandes progrès envisageables dans la spécialité**

La médecine du travail concerne les 19 millions de personnes qui travaillent en France dans le secteur privé (industrie, commerce, agriculture, tertiaire...) ou public (fonctionnaires, personnels des hôpitaux...). Elle a pour objectif de prendre en charge et prévenir l'ensemble des problèmes liés à la relation entre santé et travail. Les importants changements survenus dans les activités professionnelles et les progrès de la prévention primaire ont fait régresser voire disparaître de nombreuses expositions ainsi que les maladies qui leur étaient associées. En revanche, les incidences d'autres affections restent stables ou s'accroissent, en particulier en cas de nuisances à effet différé (amiante, autres cancérigènes). Les risques professionnels ou environnementaux ainsi que les questions concernant l'insertion des personnes en situation de vulnérabilité sont des préoccupations majeures de notre société.

Les grandes tendances sont :

- progression des consultations liées aux risques psycho-sociaux,
- progression des questions concernant des pathologies environnementales (expositions à des toxiques, cancers, syndromes d'intolérance...),
- existence d'une forte demande d'avis dans le champ du suivi après exposition à l'amiante, dans le domaine du repérage de l'origine professionnelle des cancers, des allergies professionnelles (asthmes et dermatoses), des affections articulaires et périarticulaires, des troubles du sommeil ayant un lien ou un retentissement sur l'activité professionnelle,
- diminution des pneumoconioses anciennes comme les silicozes.

La médecine du travail a un rôle essentiellement préventif. Cependant, en liaison avec d'autres spécialités, elle peut être concernée par les progrès dans le domaine des vaccinations ou les particularités de l'urgence en milieu de travail (industriel ou non). Elle est impliquée dans l'élaboration de tests spécifiques pour l'exploration des allergies professionnelles cutanées et respiratoires, d'examens de dépistage spécifiques des troubles de la vigilance et des rythmes circadiens (travail de nuit, risque accidentel), d'outils de repérage des expositions professionnelles.

- **Poids et profil des patients chroniques dans la spécialité**

La grande majorité des patients examinés dans les structures de pathologie professionnelle et environnementale sont atteints de maladies chroniques ou de séquelles d'accident du travail.

Les questions concernant l'origine professionnelle ou environnementale des affections, les reclassements professionnels, l'orientation professionnelle des jeunes atteints d'affection chronique, l'insertion professionnelle des personnes en situation de vulnérabilité ou de handicap... sont coordonnées par les structures de pathologie professionnelle et environnementale, en lien avec d'autres structures ou institutions.

- **Masses critiques pour les activités cliniques et les plateaux techniques**

- Les unités de pathologie professionnelle et environnementale sont des structures hospitalo-universitaires de consultation pour analyser toute question sur les relations santé-travail-environnement. L'Île-de-France en compte cinq à l'AP-HP (Cochin, Hôtel Dieu, Fernand Widal, Garches, Avicenne) et une au CHI de Créteil. Elles sont à distinguer de la médecine du travail du personnel hospitalier. Elles ne se font pas concurrence et il n'existe aucune structure analogue dans le secteur privé libéral ou hospitalier.
- Chacune est composée d'hospitalo-universitaires (PU-PH, MCU-PH, CCA), de médecins hospitaliers (PH, attachés-praticiens hospitaliers, internes, étudiants hospitaliers), de personnels non-médicaux (infirmières, secrétaires, assistantes sociales, éventuellement psychologues...).

- **Coopération avec les médecins de ville**

Le travail en réseau avec les médecins de ville et les médecins du travail pour une prise en charge optimale des patients est indispensable notamment :

- pour favoriser l'insertion professionnelle des sujets en situation de vulnérabilité ou de handicap ;
- pour assurer la surveillance post professionnelle après exposition à des nuisances cancérogènes (amiante, poussières de bois...).

- **Filières de soins à l'intérieur (entre les GH) et hors de l'AP-HP**

- Les unités de pathologie professionnelle sont intégrées dans des pôles et sont en lien avec les autres services hospitaliers (spécialités et plateau technique) pour la prise en charge des patients et pour renforcer les travaux collaboratifs de recherche.
- Des coopérations existent de longue date entre les unités d'Île-de-France et la médecine du travail du personnel de l'AP-HP (concrétisées en 2002 par une fédération interhospitalière d'activités médicales associées, FIAMA, Santé-Travail-Environnement) avec les services de médecine du travail, les services de prévention de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France et de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, ainsi qu'avec l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), en particulier dans le cadre du Réseau national de vigilance et prévention des pathologies professionnelles. Les unités ou services réunis au sein de la FIAMA ont des activités de soins, de recherche et d'enseignement reconnues dans le domaine santé travail et répondent à des appels d'offre.
- Le projet de transfert-regroupement du service de pathologie professionnelle et environnementale de Cochin à l'Hôtel Dieu est en cours.

- **Commentaires libres**

- Les unités de pathologie professionnelle et environnementale d'Île-de-France sont des structures HU dont les compétences pour la prise en charge des patients, pour l'enseignement et la recherche en santé-travail sont reconnues. Les demandes pour ces trois missions sont importantes. Le maintien de ces structures avec des postes HU et PNM est une priorité. Cela nécessite que des moyens soient attribués aux unités de pathologie professionnelle. Les missions remplies par ces unités sont d'ailleurs individualisés dans le cadre des MERRI/MIGAC et leur rôle de vigilance et de prévention des maladies professionnelles en Île-de-France sont reconnus dans le cadre d'un réseau national et financé par l'ANSES.
- En Île-de-France, 1 800 médecins du travail suivent trois millions et demi de salariés, sans compter la fonction publique. Il existe un déficit en médecins du travail qui va considérablement s'aggraver dans les prochaines années : en 2013, 43 % des médecins ont plus de 60 ans. Or les postes de DES sont très insuffisants (25 en Île-de-France en 2012) pour couvrir les départs en retraite des praticiens. De plus, il convient d'assurer le recrutement des postes HU à l'AP-HP où 4 PU-PH sur 5 partent à la retraite entre 2013 et 2015.